



GODWISNER AUDIT

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ESPÉRANCE

14 Boulevard de la République
78440 Porcheville

Comptes clos au 31 décembre 2025

GODWISNER AUDIT
10 Place du Général de Gaulle
60200 Compiègne
CRCC Hauts-de-France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2025

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ESPÉRANCE

14 Boulevard de la République

78440 Porcheville

Au Président de l'association

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 13 avril 2025, dans le cadre des dispositions de l'article L823-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit légal des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 de l'association ÉGLISE EVANGELIQUE ESPERANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« *Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L-823-9 et R-823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion décrite ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dons reçus, dont le montant figurant au compte de résultat au 31 décembre 2025, s'établissent à 116 211 euros, sont évalués sur la base des montants reçus et rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été perçus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D-441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement associatif

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables Français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumuler, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L-823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable et de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de

mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

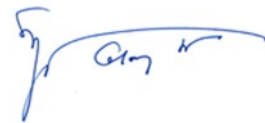
Fait à Compiègne,

Le 10 avril 2026

Cabinet GODWISNER AUDIT

Marie-Syntyche GANDONOU

Commissaire aux comptes



EGLISE EVANGELIQUE ESPERANCE
14 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

78440 PORCHEVILLE



Société d'Expertise Comptable
Cabinet JF Goux

COMPTES ANNUELS

SARL SEC CABINET JF GOUX
3 RUE LEON-MARIE CESNE

78200 MANTES LA JOLIE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	597 582		597 582		597 582	
	Installations techniques Matériel et outillage	13 097	10 993	2 104	4 140	-2 037	-49.19
	Autres immobilisations corporelles	7 070	6 618	453	622	-170	-27.28
	Immobilisations en cours	303 029		303 029	6 084	296 945	NS
	Avances et acomptes				450 000	-450 000	-100.00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		920 779	17 611	903 167	460 847	442 321	95.98
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	62		62	180	-118	-65.46
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	136 447		136 447		136 447	
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	16 566		16 566	56 492	-39 926	-70.68
	Charges constatées d'avance (3)	1 606		1 606		1 606	
	Total III	154 681		154 681	56 671	98 010	172.94
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 075 460	17 611	1 057 849	517 518	540 331	104.41

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	512 453		388 883		123 571	31.78
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	43 638		123 571		-79 933	-64.69
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	556 091		512 453		43 638	8.52
	Comptes de liaison						
DETTES (1)	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	495 357				495 357	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 700		3 600		100	2.78
	Dettes fiscales et sociales	1 464		1 465		-1	-0.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20				20	
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	1 217				1 217	
	Total IV	501 758		5 065		496 693	NS
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 057 849		517 518		540 331	104.41

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

500 5415 065

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises		316		376	-60	-15.94
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes		116 211		180 563	-64 352	-35.64
Cotisations						
Autres produits						
Total I		116 527		180 939	-64 412	-35.60
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		215		384	-169	-44.06
Variation de stock (marchandises)		118		102	16	15.54
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		25 400		23 073	2 327	10.08
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements		26 371		26 770	-399	-1.49
Charges sociales		5 910		5 684	227	3.99
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		2 207		2 571	-364	-14.17
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
Total II		60 220		58 583	1 636	2.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		56 307		122 356	-66 048	-53.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés			1 215		-1 215	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			1 215		-1 215	-100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		12 670			12 670	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		12 670			12 670	
2. Résultat financier (V-VI)		-12 670	1 215		-13 884	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		43 638	123 571		-79 933	-64.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		116 527	182 154		-65 627	-36.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		72 889	58 583		14 306	24.42
Solde intermédiaire		43 638	123 571		-79 933	-64.69
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		43 638	123 571		-79 933	-64.69

EGLISE EVANGELIQUE ESPERANCE

14 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

78440 PORCHEVILLE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SARL SEC CABINET JF GOUX

3 RUE LEON-MARIE CESNE

78200 MANTES LA JOLIE

01.34.76.91.44.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Variation détaillée des stocks et des en-cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Disponibilités en Euros	11
Détail des charges à payer	12
Détail des charges constatées d'avance	12
Détail des produits constatés d'avance	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 057 848.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 116 527.07 Euros et dégageant un excédent de 43 637.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Eglise Evangélique Espérance relève des activités des organisations religieuses. Son objet associatif consiste en l'étude de la bible et propagation de la foi évangélique en Christ, en tout temps et tout lieu.

Elle est inscrite au répertoire national des associations depuis le 14/04/1986, date de création de son premier lieu de culte à Limay.

En 1999, elle s'installe à Porcheville, dans les locaux du groupe scolaire privé "Mathurin Cordier" pour lui permettre de meilleures conditions d'accueil.

Ses moyens sont essentiellement humains. Le matériel de sonorisation et quelques instruments de musique sont utilisés pour les réunions du culte.

La fréquentation croissante de l'église l'oblige à imaginer un projet immobilier destiné à l'implantation d'un nouveau lieu de culte.

Suite au compromis conclu l'année précédente, l'Eglise Evangélique Espérance a acquis, le 28/02/2025, un bien immobilier, sis 1 rue du Val à Limay (78520).

Son prix d'achat ressort à 490.000 €, les frais d'acquisition sont comptabilisés en sus pour 107.582,40 € (dont 49.000 € au titre de la commission de l'agence immobilière intervenant dans la transaction).

Des travaux importants sont engagés sur l'exercice pour permettre l'accueil des fidèles dans des conditions conformes à la législation. Les sommes versées sont inscrites en 'Immobilisations en cours' pour 303.028,74 €.

La livraison du bien étant prévue en 2026, les plans d'amortissement de la construction et de ses aménagements débiteront sur le prochain exercice comptable.

Afin de réaliser son projet d'investissement, l'Eglise Evangélique Espérance a mis en place le plan de financement suivant :

- Un apport en fonds propres de 529.400 €
- La souscription d'un emprunt de 350.000 € remboursable sur 20 ans auprès du LCL
- La souscription d'un emprunt complémentaire de 200.000 € remboursable sur 20 ans auprès du LCL

A la clôture de l'exercice 2025, l'emprunt complémentaire n'était pas totalement débloqué. Une enveloppe de 51.330,36 € reste disponible pour finaliser les travaux.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC n° 2023-03 complète ces dispositions en introduisant des règles spécifiques adaptées à la nature non lucrative des activités de l'entité, notamment en matière de présentation des états financiers, de traitement des ressources affectées et d'informations en annexe.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
NEANT

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'entité a décidé d'appliquer le règlement 2023-03 à compter du 01/01/2025.

Ce changement a été appliqué de manière rétrospective, avec présentation des comptes comparatifs retraités au 31 décembre 2024.

L'application de ce règlement a principalement conduit à une adaptation de la présentation des comptes annuels ainsi qu'à des reclassements au sein des fonds propres, sans incidence sur leur montant global.

Elle n'a pas d'impact significatif sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'association.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1) Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières)

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

2) Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations)

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations générales complémentaires

Pour des contraintes d'organisation, des dépenses sont engagées en 2025 pour le congrès de la jeunesse prévu en 2026.

Au même titre, des participations des fidèles sont d'ores et déjà encaissées sur l'exercice.

Pour respecter le principe de séparation des exercices, les sommes correspondantes sont comptabilisées dans des comptes de report :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Dépenses constatées d'avance : 1.606,45 €
- Recettes constatées d'avance : 1.217,00 €

Elles n'impacteront le compte de résultat de l'Eglise qu'en 2026.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre			597 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 097		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 070		
Immobilisations corporelles en cours	6 084		300 845
Avances et acomptes	450 000		
TOTAL	476 252		898 427
TOTAL GENERAL	476 252		898 427

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre		-0	597 582	597 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			13 097	13 097
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 070	7 070
Immobilisations corporelles en cours	3 900	0	303 029	303 029
Avances et acomptes	450 000			
TOTAL	453 900	-0	920 779	920 779
TOTAL GENERAL	453 900	-0	920 779	920 779

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 957	2 037		10 993
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 448	170		6 618
TOTAL	15 405	2 207		17 611
TOTAL GENERAL	15 405	2 207		17 611

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 037				
Matériel de bureau informatique mobilier	170				
TOTAL	2 207				
TOTAL GENERAL	2 207				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	388 883		123 571	0	512 453
Excédent ou déficit de l'exercice	123 571		43 638	123 571	43 638
Situation nette	512 453		290 779	247 142	556 091
TOTAL I	512 453		167 209	123 571	556 091

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	136 447	136 447	
Charges constatées d'avance	1 606	1 606	
TOTAL	138 054	138 054	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	482	482		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	494 875	13 771	74 646	406 458
Fournisseurs et comptes rattachés	3 700	3 700		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 464	1 464		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	20		
Produits constatés d'avance	1 217	1 217		
TOTAL	501 758	20 654	74 646	406 458
Emprunts souscrits en cours d'exercice	498 670			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 794			

Le poste 'Débiteurs divers' intègre les demandes d'acomptes versés dans le cadre des travaux engagés. Il s'ajoute aux immobilisations en-cours (303.028,74 €) pour mesurer les sommes investies dans les travaux d'aménagement.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels de musique	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel Audio-Vidéo	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	62	180		118
Approvisionnements				
Total I	62	180		118
Production				
Production en cours				

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	4 8 2

Honoraires Commissaire aux Comptes	3 7 0 0
Total	4 1 8 2

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dépenses engagées p/Congrès Jeunesse 2026	1 6 0 6		
Total	1 6 0 6		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Recettes encaissées p/Congrès Jeunesse 2026	1 217		
Total	1 217		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

A défaut d'une évaluation fiable, les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées en produits et en charges conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.700 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3.700 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €